ALTERNATIVE ENTR'ACT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

148, Avenue de FRONTON
31200 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ALTERNATIVE ENTR'ACT

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association **ALTERNATIVE ENTR'ACT,**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ALTERNATIVE ENTR'ACT**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Options et méthodes comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les modalités d'application du règlement ANC N°2022-06 par anticipation à compter du 1er janvier 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 novembre 2026

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Stéphane CUZIN

Associé

ALTERNATIVE ENTR'ACT

148, Avenue de FRONTON

31200 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ALTERNATIVE ENTR'ACT BILAN ACTIF AU 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	34 793	15 094	19 699	17 823
Autres immobilisations corporelles	142 735	72 317	70 418	76 863
Immobilisations corporelles en cours, avances et acpt				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500
Total I	**185 028**	**87 411**	**97 617**	**102 186**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens de services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	82 210		82 210	101 177
Avances et acomptes versés sur commandes	6 733		6 733	35
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 590	6 149	21 441	40 230
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	28 469		28 469	22 056
Charges constatées d'avance	1 361		1 361	1 482
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	218 601		218 601	131 988
Total II	**364 964**	**6 149**	**358 815**	**296 968**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF	**549 992**	**93 560**	**456 432**	**399 154**

ALTERNATIVE ENTR'ACT BILAN PASSIF AU 31/12/2025

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 500	10 500
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	289 056	193 542
RESULTAT DE L'EXERCICE	***32 060***	***95 514***
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	**325 616**	**299 556**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	27 377	31 947
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	**352 993**	**331 503**
FONDS PROPRES		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	5 991	
Total II	**5 991**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses (1)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 610	41 649
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	30 338	26 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 500	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	**97 448**	**67 651**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**456 432**	**399 154**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ALTERNATIVE ENTR'ACT **COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025**

	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	150	90
Ventes de marchandises	822 965	880 406
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	13 604	18 985
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 571	11 106
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		2 300
Contributions financières	44 497	60 400
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	618	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		2 124
Autres produits	8 913	1 667
Total I	**899 318**	**977 078**
Produits d'exploitation	***899 318***	***977 078***
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	370 040	392 024
Variation de stock	18 967	12 808
Autres achats et charges externes	256 175	263 964
Aides financières		
Impôts et taxes	1 183	1 206
Salaires et Traitements	168 531	162 755
Cotisations sociales	30 179	29 227
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 989	17 127
Dotations aux provisions		3 958
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	5 991	
Autres charges	859	76
Total II	**868 914**	**883 145**
Charges d'exploitation	***868 914***	***883 145***
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**30 404**	**93 933**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 656	1 581
Total III	**1 656**	**1 581**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Total IV	**0**	**0**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 656**	**1 581**
RESULTAT COURANT	**32 060**	**95 514**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**32 060**	**95 514**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		
Total V	**0**	**0**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0**	**0**
Total des produits (I+III+V)	**900 974**	**978 659**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**868 914**	**883 145**
EXCEDENT OU DEFICIT	**32 060**	**95 514**
Contribution volontaires en nature	799 712	723 867
Bénévolat	28 180	29 739
Total des produits	**827 892**	**753 606**
Mise à disposition gratuite de biens	799 712	723 867
Personnel bénévole	28 180	29 739
Total des charges	**827 892**	**753 606**

Alternative Entr'Act

Exercice clos le 31 décembre 2025

ANNEXE DES COMPTES

PREAMBULE

Objet social de l'association et description des moyens mis en œuvre :

L'activité de l'association se développe en cohérence avec la vision et ce noyau de convictions et de valeurs. Elle se compose de plusieurs outils que l'on pourrait regrouper en catégories mais qui sont tous au service du même projet associatif.

a) Un outil de distribution: l'épicerie sociale et solidaire

Il s'agit d'animer un lieu de distribution qui se veut le plus proche possible d'un magasin normal de manière à ne pas stigmatiser un public de travailleurs peu habitués à solliciter de l'aide.
Elle cherche à leur offrir un accès à une gamme de produits complète et de qualité en leur faisant faire une économie allant de 30% et jusqu à 70% sur un caddie familial par rapport à des courses réalisés en GMS.
Elle développe une surface de distribution de 400 m2 et est équipée d'une chambre froide positive ainsi que de congélateurs.
Elle s'appuie sur des sources d'approvisionnement divers:

- La mise en place d'une logistique de collecte des invendus quotidienne auprès de divers fournisseurs qui permet de valoriser des produits frais à date courte ainsi que des produits secs avec des ddm dépassées ou des emballages abîmés que l'association se charge de réparer et de valoriser. Celle-ci participe de plus à un objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Des achats réalisés auprès d'autres associations proposant des produits alimentaires ou non alimentaires.
- Des achats réalisés par sa plateforme logistique ou la réception de dons en gros par celle-ci.

b) Un outil d'accompagnement social et d'aide au changement

Cet outil est fondamental dans le projet associatif de l'association et de l'épicerie en particulier. S'il est confié à des professionnels du secteur (une conseillère en économie sociale et familiale et un éducateur) qui gèrent de façon exclusive les dossiers d'entrées des bénéficiaires, il est porté par l'ensemble des collaborateurs de l'association. De par leurs capacités relationnelles, leur esprit de service et la maîtrise de leur environnement professionnel, ils sont tous à même d'offrir des conseils avisés et des solutions appropriées aux difficultés que rencontrent les bénéficiaires. Ainsi les missions de cet outil consistent en:

- Définir et mettre en place les critères d'accès à l'épicerie
- Gérer les entrées et sorties des bénéficiaires
- Offrir aux bénéficiaires un accompagnement spécifique dans leurs démarches administratives, dans le redressement de leur finance.

- Les sensibiliser sur les produits proposés dans l'épicerie, les prix pratiqués, les dates courtes ou les dates de durabilité minimale dépassée.
- Animer et/ou mettre en place des ateliers (bien mangé, lutte contre le gaspillage alimentaire…), des groupes de parole.
- Créer du lien, un cadre serein et paisible.

c) Un outil logistique: la plateforme

La plateforme logistique poursuit deux objectifs complémentaires:

- Assurer l'approvisionnement de son épicerie et des associations qualifiées de soeur. Ces dernières partagent l'ADN de développement, de structuration et d'innovation de l'association. Dans la répartition des produits, elles sont soutenues en priorité.
- Développer un réseau de structures d'entraide alimentaire solide et pérenne qui maille le territoire et cherche à prévenir la précarité. A ce titre, elle assure l' opérationnalité du GESMIP (groupement des épiceries d'Occitanie) sur les achats, mission de stockage, animation du réseau (aide à la création, au développement, gestion de projets…) et autres axes de développement.

Dotée d' une surface de stockage de 1000 m2, de deux chambres froides négatives (60 m2) et d'une positive (30 m2) ainsi que d'un laboratoire de reconditionnement, elle procède à des achats ou collecte des dons en gros qu'elle peut redistribuer aux associations directement ou après reconditionnement.

Ses offres sont présentées dans un catalogue actualisé en fonction des arrivages et communiqué régulièrement auprès des associations adhérentes.

Alternative Entr'Act

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation est de 456 432 €.

Le total des produits est de 900 974 € et les charges sont de 868 914 €

Le résultat de l'exercice est un excédent de 32 060 €.

FAITS SIGNIFICATIFS EXPLIQUANT CE RÉSULTAT

Fait n° 1 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la plateforme a baissé de 20 %. Il est de 280 890 € pour l'exercice 2025 et celui de 2024 était de 351 214 €. Cette diminution du chiffre d'affaires est due à la baisse des opportunités d'achats intéressantes et à la diminution des dons apportant une réelle valeur ajoutée aux ventes vers les associations.
Le chiffre d'affaires de l'épicerie s'est stabilisé à plus 1,4 % . Il est de 548 024 € au 31 décembre 2025, alors qu'il était de 540 324 € en 2024.

Fait n° 2 : Plusieurs augmentations de charges et de diminutions de produits modérés

CHARGES
- La variation de stocks est débitrice de 18 967 € :
(le stock de la plateforme a baissé de 16 495 €, passant de 91 230 € en 2024 à 74 735 € en 2025 et le stock de l'épicerie a baissé également de 2 472 €, passant de 9 947 € en 2024 à 7 475 € en 2025).
- Les salaires et charges ont augmenté d'environ 7 000 €.

PRODUITS
- Les contributions financières ont diminué de 15 903 €, passant de 60 400 € en 2024 à 44 497 € en 2025.
- Les subventions d'exploitation ont diminué de 2 535 €, passant de 11 106 € en 2024 à 8 571 € en 2025.

Alternative Entr'Act

Exercice clos le 31 décembre 2025

NOTE 1 : REGLES GENERALES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général et au règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre, à l'exception des mentions ci-dessous.
- Indépendance des exercices.

NOTE 2 : OPTIONS ET METHODES COMPTABLES

Le nouveau règlement comptable 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable au 1er janvier 2025, a été intégré par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2024.

Voici les changements qui affectent certains postes du compte de résultat :
- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat (compte 777) qui figuraient dans les produits exceptionnels, sont affectées en produits d'exploitation sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation » (compte 747).
- Les indemnités d'assurance (compte 791) qui figuraient dans les produits exceptionnels, sont affectées en produits d'exploitation sur la ligne « autres produits » (compte 7587).
- Les cessions d'immobilisations (comptes 675 et 775) qui figuraient dans les charges et les produits exceptionnels, sont affectées respectivement en charges d'exploitation sur la ligne « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » (compte 657) et en produits d'exploitation sur la ligne « produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » (compte 757).
- Les remboursements reçus (indemnités journalières, etc...) en compensation de charges de personnel (compte 791) qui figuraient dans les charges exceptionnelles, sont affectés en charges d'exploitation sur la ligne « cotisations sociales » (compte 649).
- Les pénalités, amendes fiscales et pénales (compte 6712) qui figuraient dans les charges exceptionnelles, sont affectées en charges d'exploitation sur la ligne « autres charges » (compte 6582).
- Quelques numéros de comptes ont changé sans modification des lignes d'affectation dans le compte de résultat.

Dans ce nouveau règlement, quelques déplacements de lignes ont été décidés au niveau du bilan, n'amenant pas de changements significatifs.

Sur le courant, pas de changement de méthode par référence à l'exercice précédent.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

IMMOBILISATIONS	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Installations technique, matériels	33 893	4 920	4 020	34 793
Autres immobilisations corporelles	135 235	7 500		142 735
TOTAL GENERAL	169 128	12 420	4 020	177 528

NOTE 5 : AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué ci-dessous :

Logiciels, matériel de bureau et informatique 3 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans

AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Installations technique, matériels	16 070	3 044	4 020	15 094
Autres immobilisations corporelles	58 372	13 945		72 317
TOTAL GENERAL	74 442	16 989	4 020	87 411

NOTE 6 : STOCKS

Les stocks sont constitués de marchandises alimentaires et non alimentaires. Les références en stocks sont évaluées au dernier prix d'achat. Les stocks de marchandises issus des dons en nature ne sont pas valorisés dans le bilan au 31 décembre 2025.

NOTES 7 : FONDS PROPRES

	31/12/2024	Affectation du résultat	Autres	31/12/2025
Fonds propres avec droit de reprise	10 500		-6 000	4 500
Report à nouveau	193 542	95 514		289 056
Résultat	95 514	-95 514	32 060	32 060
Total fonds propres	299 556	0	26 060	325 616

Le report à nouveau reprend le cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquis définitivement à celle-ci.

Alternative Entr'Act

Exercice clos le 31 décembre 2025

En 2021, l'association a reçu de France Active une avance de 30.000 €. Cette avance est remboursable avec 6.000 € par an jusqu'en 2026.

NOTE 8 : DISPONIBILITE

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Compte livret	78 156	77 712	444
Compte courant	135 800	49 858	85 942
Tickets restaurants	0	128	-128
Caisse	4 645	4 290	355
Total disponibilités	218 601	131 988	86 613

Les excédents de l'association sont placés sur des comptes sur livret, par nature sans risque.

NOTE 9 : EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Sur la base des éléments déclarés, il a été valorisé des dons en nature pour un montant de 799 712 €. Les contributions issues des dons en nature des donateurs ont été valorisées sur la base de bons de livraisons ou de factures.

NOTE 10 : FONDS DEDIES

FONDS DEDIES	01/01/2025	Report	Utilisation	31/12/2025
Contributions financières		5 991		5 991
TOTAL		5 991		5 991

NOTE 11 : CREANCES

Etat des créances	31/12/2025	< 1 an
Clients et comptes rattachés	27 590	27 590
Autres créances	28 469	28 469
TOTAL	56 059	56 059

NOTE 12 : DETTES

Etat des dettes	31/12/2025	< 1 an
Fournisseurs	59 610	59 610
Dettes fiscales et sociales	30 338	30 338
Dettes sur immob et cptes rattachés	7 500	7 500
Autres dettes	0	0
TOTAL	97 448	97 448

NOTE 13 : EFFECTIFS

Au 31/12/2025, l'effectif de l'association est constitué de 7 salariés.